

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue **le jeudi 17 mars deux mille onze**, au bureau administratif de la Société au 229, rue St-Omer, Lévis (Québec)

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice
M. Mario Fortier, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général

-ORDRE DU JOUR-

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du jeudi 17 février 2011
3. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du mardi 8 mars 2011 tenue par conférence téléphonique
4. Entente de partenariat avec l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)- Programme de recyclage de vieux véhicules « *Faites de l'air !* »
5. Mandat au Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour la fourniture de services professionnels visant la formation des gestionnaires de premier niveau;
6. Adoption de la liste de dépositaires (actuels et potentiels) pour la vente des titres de transport de la ST Lévis
7. Révision du taux de commission sur les ventes brutes des titres de transport de la STLévis
8. Déplacement de la rencontre de l'assemblée ordinaire du Conseil d'administration du 19 mai 2011
9. Comptes payables
10. Points divers
 - 10.1 Autorisation de procéder à la vente de l'autobus no 9192

11. Période de questions
 12. Levée de l'assemblée
-

1. - Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2011-047 -

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire du jeudi, 17 mars 2011 soit adopté tel que présenté.

Adoptée-.

2.- Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du jeudi 17 février 2011

- RÉSOLUTION 2011-048 -

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE le Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire tenue jeudi, 17 février 2011 soit adopté tel que lu.

Adoptée-.

3.- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire tenue par conférence téléphonique le mardi 8 mars 2011

- RÉSOLUTION 2011-049 -

Il est proposé par Madame Nathalie Plante
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE le Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire tenue par conférence téléphonique le 8 mars 2011 soit adopté tel que lu.

Adoptée-

4.- Entente de partenariat avec l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)- Programme de recyclage de vieux véhicules « Faites de l'air ! »

- RÉSOLUTION 2011-050-

ATTENDU QU' en 2003, l'AQLPA a lancé le programme « Faites de l'air! », qui vise à réduire la pollution émise par les véhicules âgés par leur retrait de la route et à encourager l'utilisation de modes de transports durables;

ATTENDU QUE l'AQLPA administre également le programme de mise à la ferraille de vieux véhicules qui est la contribution québécoise au programme canadien débuté en 2009 « Adieu Bazou » visant à réduire la pollution émise par les véhicules âgés et à encourager l'utilisation de modes de transports durables ;

ATTENDU QUE l'AQLPA et le RTC sont déjà partenaires depuis 2003 aux fins du Programme « Faites de l'air » et/ou du Programme « Adieu Bazou » (ci-après le « Programme ») et qu'il y a lieu que la STL se joigne à ce partenariat;

ATTENDU QUE le nouveau financement du programme de recyclage de vieux véhicules Faites de l'air!, sous l'égide du ministère de l'Environnement, du Développement

durable et des Parcs (MDDEP) entrera en vigueur le 1er avril 2011 ;

ATTENDU QU' en vertu de ce nouveau cadre de financement, il y a lieu de convenir de la contribution de chacun des partenaires impliqués.

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle
et résolu unanimement

QUE ce Conseil convienne d'une entente de partenariat avec l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) afin de les supporter dans leur stratégie visant à inciter les citoyens à recycler leurs vieux véhicules et ainsi réduire leur émission de gaz à effet de serre en optant pour un service de transport en commun;

QUE ce Conseil s'engage à remettre, selon les modalités à convenir avec l'AQLPA, un abonnement métropolitain ou carte OPUS métropolitaine (au tarif adulte général) pour une période de douze (12) mois, dont six (6) seront payés par l'AQLPA et les six (6) autres par la ST Lévis pour chaque participant éligible au Programme « Faites de l'air ! »;

QUE cette entente couvre la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2013.

Adoptée -.

5.- Mandat du Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour la fourniture de services professionnels visant la formation des gestionnaires de premier niveau

- RÉSOLUTION 2011- 051-

CONSIDÉRANT : l'article 89 de la Loi sur les sociétés de transport en commun qui permet à une société de transport en

commun de confier à une personne morale de droit public le mandat d'acquérir pour elle tout service;

CONSIDÉRANT : le deuxième paragraphe du troisième aliéna de l'article 93 de la Loi sur les sociétés de transport en commun qui permet de conclure un contrat de service de gré à gré avec un organisme public ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est	proposé par	Monsieur Serge Côté
	appuyé par	Madame Marjorie Guay
	et résolu	unanimement

QUE ce Conseil mandate le Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour agir, pour et au nom de la ST Lévis, à l'occasion d'un processus d'achat unifié regroupant des sociétés de transport membres de l'ATUQ, pour effectuer les démarches requises et conclure, pour et en son nom, un contrat avec l'Université Laval pour la fourniture de services professionnels visant la formation des gestionnaires de premier niveau, le tout, conformément aux termes de l'entente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE pour ce faire, le Conseil autorise une dépense maximale de 19 000 \$ incluant les taxes applicables, plus une contingence de 15%;

QUE ce conseil autorise le Président et le directeur général à signer les documents légaux à cette fin pour et au nom de la Société.

Adoptée-

6.- Adoption de la liste de dépositaires (actuels et potentiels) pour la vente des titres de transport de la ST Lévis

- RÉSOLUTION 2011-052-

CONSIDÉRANT l'implantation du système de vente et de perception électronique (OPUS) prévu pour septembre 2011;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, une étude a été réalisée afin de dresser un portrait de la situation quant aux points de ventes des titres de transport de la ST Lévis ;

CONSIDÉRANT que celle-ci nous a permis d'identifier les forces et faiblesses de ce réseau et d'établir les critères de performance à rencontrer (volume de ventes, localisation, plages horaires, etc);

CONSIDÉRANT que, sous la recommandation de la responsable des activités de marketing et du développement des affaires, l'implantation de la carte Opus nécessitera 31 dépositaires (soit deux (2) de plus que les 29 actuels) incluant 4 centres de services pour répondre aux besoins de la clientèle sur l'ensemble du territoire (556 km²) ;

CONSIDÉRANT la liste des dépositaires actuels et potentiels telle que présentée en annexe de la fiche de prise de décision no. SMD 2011-002 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le plan des points de ventes de titres de transport de la STLévis, tel que soumis à la fiche de prise de décision no. SMD 2011-002.

Adoptée-

7.- Révision du taux de commission sur les ventes brutes des titres de transport de la STLévis

- RÉSOLUTION 2011-053

CONSIDÉRANT l'implantation du système de vente et de perception électronique (OPUS) prévu pour septembre 2011;

- CONSIDÉRANT** que dans ce cadre, le temps requis pour la réalisation des cartes OPUS avec photo (centres de services) sera plus long qu'avec le système présentement en vigueur et qu'il y a lieu de prévoir un espace dédié plus grand pour accueillir les équipements;
- CONSIDÉRANT** que la commission versée aux dépositaires sur les ventes brutes de titres de transport est de 1%;
- CONSIDÉRANT** que cette commission est demeurée inchangée depuis 2006;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de la responsable des activités de marketing et du développement des affaires;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise, à compter du 20 août 2011, une augmentation de .5% de la commission versée sur les ventes brutes de titres de transport de la ST Lévis aux dépositaires qui seront reconnus à titre de « centre de service » et de .2% aux autres dépositaires qui font partie du réseau de distribution de la ST Lévis.

Adoptée-

8.- Déplacement de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis du mois de mai 2011

- RÉSOLUTION 2011-054-

- CONSIDÉRANT** la résolution 2010-178 « Adoption du calendrier des Assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2011 »
- CONSIDÉRANT** la faible probabilité d'avoir le quorum requis pour tenir l'assemblée du 19 mai 2011 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Madame Janet Jones
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE le Conseil modifie la date de la séance ordinaire du Conseil d'administration devant se tenir à compter de 19h30 au 229 rue Saint-Omer le 19 mai 2011 au jeudi 26 mai 2011 à la même heure et au même endroit;

QUE ce changement d'horaire soit communiqué en temps et lieu aux résidents par la voie d'une publication dans un hebdomadaire de Lévis.

Adoptée-.

9.- COMPTES PAYABLES

- RÉOLUTION 2011-055-

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaire : # 6 à # 9 \$ 510 694,13

Bordereaux nos : # 1659 + 16601 à # 16844 \$ 2 148 804,39

Paiements directs : \$ 32 619,69

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussigné, *Jean-François Carrier, trésorier* certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2011 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

Adoptée-.

10.- Points divers

10.1.-Autorisation de procéder à la vente de l'autobus no 9192

- RÉSOLUTION 2011- 056-

CONSIDÉRANT : que l'autobus numéro 9192 ne rencontre plus les critères de fiabilité de la Société ;

CONSIDÉRANT : les coûts que nécessitaient les réparations dudit véhicule ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à la vente de l'autobus identifié au numéro 9192 considérant que le véhicule est maintenant hors d'usage.

Adoptée-.

11- Période de questions

12.- Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2011-057-

Il est proposé par	Monsieur Mario Fortier
appuyé par	Madame Marjorie Guay
et résolu	unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le Président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois